— Approuve les rapports des Commissions des valeurs de douanes. — *Matières premières*, par M. Scalabre-Delcour; *Tissus*, par M. Eug. Jourdain.

— Homologue l'avis proposé par M. Scalabre-Delcour, au sujet d'une délibération de la Chambre de Commerce d'Angers, sur le taux d'intérêt de l'argent.

— Homologue l'avis proposé par le même membre, au sujet d'une délibération de la Chambre de Commerce de Troyes, sur les droits de magasinage et les délais d'enlèvement des marchandises dans les gares.

— Approuve la réponse à faire à la Chambre de Commerce de Castres, au sujet du fonctionnement du Bureau de Conditionnement. — Rapporteur, M. Lorthiois-Desplanque.

— Exprime le vœu que le canal de la Deûle soit dévié à Lille entre le Grand-Tournant et Sainte-Hélène, pour rendre plus facile et moins coûteux le transport des charbons industriels.

— Sur la proposition de M. Eug. Jourdain, décide en principe une exposition collective des produits de l'Industrie et du Commerce de la circonscription de la Chambre, lors de l'Exposition universelle de 1878.

— Sur la proposition de M. F. Debuchy, décide une démarche auprès de la Cie des Chemins de fer du Nord, pour obtenir que les cotons transportés de Boulogne à Tourcoing soient mis en wagons bachés.

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du Journal.

Tourcoing, 20 janvier 1877.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de lire, dans votre numéro du 19 courant, une lettre concernant l'article « laines » et ayant pour but d'attirer l'attention des intéressés sur les brusques variations des cours de cette matière, variations souvent fatales au commerce.

Il serait de l'intérêt de tous, conclut votre correspondant, que l'on cherchât à enrayer les progrès de ce mal qui nous ronge et qui menace de faire dépendre le commerce exclusivement de la chance et du hasard.

Ce serait, en effet, un grand bien pour tout le monde si ce but pouvait être atteint. Mais est-ce chose faisable ? J'en doute. Voici pourquoi :

Si l'*offre*, il y a trente ou quarante ans, dépendait uniquement de la *demande*, c'était grâce à la lenteur des moyens de communication, à l'insuffisance des engins dont disposait l'industrie pour arriver à une production rapide et abondante, c'était grâce aussi aux idées protectionistes alors en honneur.

Mais aujourd'hui que toutes les communications sont libres et d'une rapidité étonnante, aujourd'hui que, par suite des progrès de la science, l'industrie est arrivée à son apogée, que les fabrications de tous les pays sont en concurrence, que la production en un mot a atteint des proportions colossales, aujourd'hui la situation du commerce est complètement changée.

Il est régi par la concurrence rendue boiteuse autrefois par les droits protecteurs et mille autres difficultés. Tout le monde est obligé maintenant de se soumettre à cette reine, voire les plus grands capitalistes; à preuve certains essais de monopolisation dont l'avortement causa quelque bruit.

L'essentiel est aujourd'hui d'arriver en temps opportun. C'est là la clef de la politique des importateurs autant que des producteurs de peignés. Souvent beaucoup d'entre eux tiennent le même raisonnement et suivent la même ligne de conduite; alors un grand stock se forme et tout le monde veut réaliser à la fois. Dès lors, les cours dépendent moins de la demande des consommateurs que de l'abondance ou de la pénurie momentanée de la marchandise. Nous voici au cœur de la question.

Le problème est celui-ci :

Etant donnés un stock de laines assez important et une mévente de six semaines, empêcher une baisse si elle n'est pas justifiée ou, si elle est justifiée, empêcher une débâcle.

Voyons d'abord quelles sont les causes déterminantes d'une débâcle. Les gens qui la provoquent peuvent être divisés en plusieurs catégories : Les poltrons, les spéculateurs et les décavés.

Le vrai maître de la situation c'est le spéculateur. Il l'est et le restera en dépit des gens sérieux qui le maudiront, car il aura comme auxiliaires tous les négociants timorés ou hésitants, tous les simples d'esprit, tous ces impressionables, en un mot, qui crient à la hausse ou à la baisse suivant que le soleil donne ou se cache.

Et voilà pourquoi il me semble impossible d'empêcher les brusques variations de cours.

Comme vous avez provoqué vous même des répliques à la lettre de votre correspondant, je ne doute pas, M. le Rédacteur, que vous ne donniez, à cette lettre, une place dans vos colonnes, mais vous me permettrez, comme vous avez permis à celui dont je me fais en partie le contradicteur, de garder l'anonyme.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

M.

Belgique

Le tribunal de Mons vient de condamner à un mois de prison et 26 frs. d'amende Désiré Wéry, charbonnier à Wasmes, pour avoir volé trois pipes au sieur Deplus.

Nous n'avons rien à objecter à l'encontre de cette condamnation. Nous nous demandons seulement combien de mois la justice se propose d'octroyer à T'Kint, Emerique et à leurs complices, — puisqu'on affirme qu'ils en ont ?

Car, enfin, entre le voleur de trois pipes, si magnifiques que celles-ci puissent être, et 26 millions, il est encore passablement de marge...

(*Courrier de l'Escaut.*)

—

Un triste accident est arrivé mercredi, rue du Grand-Jour, cour Marmuse, à Mons. La femme Ducareau avait déposé sur le parquet de sa chambre, derrière la porte, une marmite dans laquelle elle venait de faire bouillir son linge. Elle dut sortir quelques instants pour aller chez une voisine, laissant seule sa petite fille âgée d'environ cinq ans. Celle-ci pénétra dans la chambre et en voulant fermer la porte perdit l'équilibre et tomba à la renverse dans la marmite. A ses cris, sa mère qui revenait accourut la relever. Mais la pauvre enfant avait reçu des brûlures tellement vives qu'on perdit bientôt tout espoir de la sauver. Elle est morte au milieu d'atroces souffrances.

—

Une bien drôle de scène s'est passée vendredi matin, à l'arrivée du premier train de Namur, en gare de Charleroi.

Un individu, français d'origine, est accosté par un négociant de Namur, qui lui réclame le payement du costume complet qu'il lui avait vendu la veille, et que l'acheteur avait oublié de payer. Ce dernier refuse : un échange d'explications très-vives sur le refus; bref, la police s'en mêle, tout le monde se rend au bureau de permanence, où intervient un arrêt, digne de Salomon, d'après lequel le voyageur devait restituer au négociant les vêtements qu'il portait. Notre homme, forcé de s'exécuter, put, moyennant cette condition, continuer son voyage à Paris par le train de 9 heures 45 minutes.

—

Un accident, qui aurait pu avoir des suites funestes est arrivé dimanche dernier à Maffles. Un jeune homme, chargé depuis quelques temps de sonner la cloche de retraite tous les dimanches, s'est trouvé dans une bien fâcheuse position. Après qu'il eut donné l'élan à la cloche, et au moment où il s'y attendait le moins, le bout de la corde resté libre s'enroula, on ne sait comment, autour du cou du malheureux qui fut enlevé et retomba pour être enlevé de nouveau jusqu'au moment où son poids fit arrêter le balancement de la cloche, et cela dura au moins dix minutes. Ce n'est qu'alors qu'il put se débarrasser, heureux d'en être quitte pour une ascension non moins périlleuse que celles de Godard et de Poitevin.

Faits Divers

— L'AFFAIRE MYSTÉRIEUSE DU BOULEVARD MALESHERBES. — On s'entretient, depuis quelques jours, dans le quartier du boulevard Malesherbes, à Paris, d'une affaire mystérieuse dont la gravité est encore grossie par toute sorte de commentaires.

La semaine dernière mourait subitement une dame âgée d'environ cinquante-huit ans, veuve et appartenant à une des meilleures familles de la bourgeoisie. L'autorité fut avertie, le jour fixé pour ses funérailles, que sa mort était due à un empoisonnement. Dans l'avis qui était donné à la justice, il était beaucoup parlé d'un ami de la défunte, à qui celle-ci avait légué, par testament, la quotité disponible de sa fortune, c'est-à-dire 1 million. Au moment où le service funèbre venait d'être célébré dans une des nouvelles églises du centre de Paris, le corps, au lieu d'être porté au cimetière, fut descendu dans un des caveaux de l'église où il fut procédé à une autopsie, qui n'aurait nullement démontré que la mort fût due à un empoisonnement.

L'enquête à laquelle il a été procédé n'a jusqu'à présent donné aucun résultat pouvant justifier les soupçons qu'a fait naître dans son entourage la mort subite de la défunte.

—LES SERPENTS DE MER. — L'existence de serpents de mer monstrueux, dont nous avons déjà dit quelques mots, tend à s'accréditer de plus en plus en Angleterre. Le capitaine Drevar, du brick *Pauline*, qui vient d'arriver dans la Mersey, s'est rendu, avec son équipage, au tribunal, et devant le juge Raffles a affirmé sous serment l'exactitude de la déclaration suivante : Le 8 juillet, il se trouvait sur la côte du Brésil, un peu au large du cap Saint Roque; il aperçut trois grands cachalots tout près de son bâtiment. Autour du corps de l'un d'eux était enroulé un énorme serpent qui, de la tête à la queue, paraissait mesurer 30 pieds; la circonférence de son corps à la partie la plus grosse était de 8 pieds environ. Le serpent, pendant quinze minutes, fit plusieurs fois le tour du corps de sa victime; puis, tout à coup, plongea, entraînant avec lui le cachalot. Le 13 juillet, il revit à 200 mètres de la *Pauline* un serpent semblable; il glissait sur la surface des eaux, la tête et le cou à l'air; le capitaine fit feu, mais l'animal plongea et disparut.

« Nous ne mettons pas en doute, dit une relation très-sérieuse, l'existence des serpents de mer, les dimensions seules peuvent être de beaucoup exagérées. » Au centre Amérique, à quelques milles du golfe de Fonséca, nous avons vu passer, le long de notre corvette, nous dit un officier de marine, plusieurs serpents qui pouvaient mesurer deux mètres de long sur 8 ou 10 centimètres de circonférence; ils nageaient à pied ou deux au-dessous de la surface de l'eau et paraissaient être dans leur élément et non pas transportés de terre dans l'Océan sur quelque tronc d'arbre déraciné dans un orage. Nous ne saurions dire quelle peut être la nature de ces animaux et leur conformation, s'ils sont armés de crochets comme des reptiles venimeux. Il n'a pas été possible d'en prendre un seul.

» La mer, du reste, dans ces latitudes équatoriales, doit renfermer des êtres qui nous sont encore inconnus. En face du golfe de *Punta-Arena*, nous avons vu un matin un énorme squale, la tête un peu allongée, nageant à la surface et déployant une sorte de membrane assez élevée au-dessus de l'eau. De loin nous prenions ce poisson pour un canot à la voile. Nous nous approchâmes de lui avec une baleinière, à 20 mètres environ. Tout d'un coup la membrane disparut; le poisson plongea; nous arrivâmes presque aussitôt à l'endroit où il se trouvait, et, grâce à la limpidité des eaux, nous pûmes le suivre bien longtemps et apprécier ses immenses dimensions. »

TRIBUNAUX

La cabane mystérieuse

COUR CRIMINELLE DE FARIBAULT

(*Province de Minnesota. — Etats-Unis d'Amérique*).

Vers le sud-ouest de Missouri, sur les confins du Texas, s'étendent de vastes forêts aux futaies épaisses, aux branches en lacis, aux sentiers presque inextricables.

Au milieu de ces bois, une maisonnette se dresse, occupant le centre d'une clairière, située, par conséquent, de telle façon que nul ne peut l'approcher par surprise.

Cette demeure est de construction bizarre. Etroite, basse, allongée sur le sol, elle affecte en quelque sorte la forme d'un navire.

Comme un navire, elle est dépourvue de fenêtres. Quelques sabords à peine perceptibles, quelques meurtrières resserrées, sont, avec une porte minuscule, les seuls orifices qui la mettent en communication avec le dehors.

Le toit de la cabane est crénelé; ses murs sont d'une épaisseur à résister à un assaut. Le logis tout entier a été disposé pour une défense désespérée.

Là, vivait avec ses deux fils, une vieille femme que l'on voyait parfois dans les hameaux voisins, se procurant les approvisionnements nécessaires à la subsistance de plusieurs personnes. La mère des frères James, muette et sinistre, passait chez les paysans pour une sorcière ou une mauvaise fée. D'ailleurs, d'une éducation distinguée, elle était connue pour avoir adopté uniquement par goût son existence solitaire.

Ce que l'on ignorait, c'est que les fils de la recluse fussent d'épouvantables bandits. Nul ne savait qu'ils habitaient avec elle la forteresse du rond-point, et que trois autres frères, Jean, Robert et Colin Younger y venaient, le soleil couché, combiner avec eux des expéditions criminelles.

C'était la nuit que l'on complotait. C'était en plein jour que les cinq complices exécutaient leurs entreprises.

La bande, solidement montée et luxueusement armée, exerçait ses déprédations le masque sur le visage.

Tantôt on apprenait avec épouvante qu'elle avait arrêté un train de chemin de fer transportant des valeurs importantes; tantôt qu'elle avait dévalisé les coffres d'une banque; tantôt qu'elle s'était attaquée à un convoi d'émigrants.

Un jour, à Gadshill, à vingt lieues seulement de l'importante ville de Saint-Louis, ces malfaiteurs faisaient dérailler l'express, contenant deux cents voyageurs, et enlevaient impunément une somme considérable.

Peu de temps après ils volaient dans un wagon, à quelque distance de Kansascity, 150,000 fr. en poudre d'or.

Une autrefois, arrivant à cheval jusqu'aux portes d'une exposition industrielle de province, ils s'emparaient, en présence de vingt mille personnes, de la recette de la journée.

Ces déprédations duraient depuis huit ans sans que jamais on eût réussi à suivre les hardis brigands jusqu'à leur repaire, lorsque, en septembre dernier, ils s'attaquèrent à la banque de Northfield.

Le procédé employé pour ce genre d'attaques par les frères James et les frères Younger, variait peu. Il se lançaient au galop à travers les rues d'une petite ville, vociféraient, tiraient des coups de feu et, à la faveur de l'effroi jeté parmi les habitants, ils pénétraient dans les bureaux, se faisaient livrer les clefs de la caisse, le pistolet au point.

Les habitants de Northfield, eux, ne se laissèrent pas terroriser.

La première émotion passée, ils se ruèrent à la poursuite des détrousseurs; appelant à leur aide les populations voisines, ils parvinrent à capturer trois d'entre eux : Jean, Robert et Colin Younger.

Les deux James avaient gagné le large. Mais, cette fois, leur piste put être suivie.

Le 25 novembre, un shérif, à la tête de huit hommes, alla mettre le siége autour du blockaus de la forêt.

La maison était, paraît-il, en état de sûre résistance. Des abatis d'arbres jonchaient le terrain autour. Des gueules de fusils saillaient dans les meurtrières.

Après un court combat, les James disparurent à travers bois sans que les constables parvinssent à les rejoindre.

Les frères Younger ont donc seuls comparu devant la cour criminelle.

Les débats ont établi qu'ils s'étaient faits bandits par vocation. Ils appartiennent, en effet à une riche famille. Leur père leur a laissé, à eux et à leur sœur unique, pour plus d'un demi-million de biens en mourant.

Les plaidoieries achevées, Colin, James et Robert sont une dernière fois interrogés par le juge.

— Avez-vous quelque chose à dire, quelque raison à donner contre la sentence que je vais prononcer ? demande-t-il.

Les trois frères secouent la tête et répondent en même temps :

— Non !

— Aucun de vous ? fait de nouveau le juge, en s'adressant à l'aîné.

— Non !

— Il est mon devoir, reprend le magistrat, de prononcer la sentence. La loi vous laisse la vie, mais la vie sans aucun de ses plaisirs, aucune de ses espérances, de ses joies. Je vous condamne, vous, Colin Younger, vous, James Younger, et vous, Robert Younger, à être détenus dans la prison de l'Etat aux travaux forcés jusqu'à la fin de vos jours.

Les condamnés écoutent sans manifester d'émotion.

Mais, au fond de l'auditoire, une jeune fille de vingt ans s'évanouit; c'est miss Rosette Younger, la sœur des brigands, qui, pour assister à l'affaire, a momentanément quitté le pensionnat fashionable dans lequel elle reçoit une brillante instruction.

Nouvelles du soir

On nous écrit de Paris, ce matin :

« Hier, a eu lieu la réunion des adhérents de la bibliothèque des amis de l'instruction du 11e arrondissement.

» M. Gambetta présidait. Après un exposé du secrétaire, M. Delamarche, qui fait connaître que la bibliothèque compte 500 membres et possède plus de 3,000 volumes, la parole est donnée à M. Germain Casse.

» Le député du 14e arrondissement a exposé que la famille c'est avant tout la femme, parce que c'est elle qui est la première éducatrice de l'homme; aussi, tant qu'elle sera entre les mains des ennemis du progrès, la République ne sera jamais fondée.

» De là, la nécessité de lui donner une éducation patriotique et républicaine.

» M. Gambetta a pris ensuite la parole. L'orateur voit dans cette réunion le modèle de ces fêtes patriotiques que nous pourrons pratiquer partout quand on sera débarrassé des préjugés qui mettent un obstacle au progrès.

» Il faut travailler à répandre à flots l'instruction; c'est un service qu'on rend à la République.

» Deux obstacles peuvent s'opposer au développement de l'œuvre : le premier serait un enthousiasme déréglé qui ferait au premier jour regarder tout comme facile, mais qui amènerait ensuite des découragements que nous laisserions derrière nous, comme une armée mal organisée laisse des traînards sur la route.

» Le second obstacle est l'esprit de secte, d'exclusion et de fanatisme. Laissons le fanatisme aux persécuteurs du passé. Pourquoi serions-nous fanatiques et exclusifs ? Quand on a la raison, est-ce qu'on n'a pas le monde ?

A l'occasion des articles de la presse allemande récemment signalés, *Paris-Journal* s'exprime en ces termes :

« La presse française aurait tort de s'y arrêter, suivant nous, autrement que pour conclure à la nécessité d'achever, dans un esprit purement défensif, le travail de notre réorganisation militaire, et pour rappeler aux partis que leurs querelles sont moins que jamais de saison. »

Le correspondant du *Journal des Débats* lui adresse, d'après les bruits qui courent à Constantinople, un résumé des raisons pour lesquelles la Porte n'a pas cru devoir accepter le programme de la Conférence.

« On sait que l'Angleterre a la première et officiellement proposé l'armistice d'abord, puis la Conférence. Voici quelles étaient les conditions sur lesquelles elle a basé ses propositions.

» 1° Les institutions qui seraient données aux provinces insurgées n'auraient aucun caractère pouvant ériger ces provinces en Etats tributaires; 2° ces institutions auraient pour but unique d'assurer aux habitants un certain contrôle sur l'administration; 3° le *Statu quo ante bellum* serait maintenu tant pour la Serbie que pour le Monténégro; 4° la Conférence prendrait pour bases de ses délibérations l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman.

» C'est en s'appuyant sur ces conditions que la Porte a consenti à siéger dans la commission. Or la majorité des membres de la Conférence a décidé qu'il serait créé une Bulgarie quasi-autonome et que cette Bulgarie paierait une somme fixe, une sorte de tribut annuel à la Porte; que des territoires assez étendus seraient donnés au Monténégro; que la Porte nommerait les gouverneurs généraux avec l'assentiment des puissances; et enfin, des étrangers revêtus du caractère international seraient chargés de contrôler l'administration.

» Ces points sont compris dans ce qu'on appelle les propositions considérablement modifiées des plénipotentiaires européens. Ils sont en contradiction flagrante avec les conditions mêmes de la réunion de la Conférence.

» Il en résulte que la Porte, qui a accepté la Conférence en refusant de souscrire aux décisions de la majorité, est restée attachée aux conditions qui ont été posées d'avance, et que la majorité des plénipotentaires, en prenant des décisions contraires à ces conditions, a méconnu son premier mandat.

» Tous les efforts de la Porte ont tendu à amener la Conférence sur le terrain des propositions anglaises. Elle a accepté l'institution d'une commission de contrôle ou de surveillance, mais elle a demandé que les membres de cette commission fussent élus par les habitants demandé d'abord par l'Angletrere au nom de toutes les puissances.

» Elle n'a pas consenti à aliéner ou à partager son droit souverain de nommer les gouverneurs généraux. Il y avait là, à son avis, une atteinte flagrante portée à son indépendance. Pourtant, sur ce point le grand-vizir personnellement a poussé le désir de la conciliation jusqu'à admettre le fait de la nomination de ces hauts fonctionnaires avec l'assentiment des puissances, il voulait seulement sauver la forme et éviter une mention dans un protocole, ce qui aurait constitué un principe, un antécédent légal.

» La Porte a de plus consenti en principe à des cessions territoriales faites aux Monténégrins. »

Petite bourse du dimanche :

3 0/0 71,52.
5 0/0 106,60.
Turque 11,65.
Egypte 249,25.
Banque ott. 876,25.
Italien 70,60.
Egypte 6 0/0 193.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

Constantinople, 21 janvier 8 h. 55 soir.

Ce soir a l'ambassade d'Autriche tous les plénipotentiaires doivent signer le protocole final de la Conférence.

Le marquis de Salisbury part demain matin; mardi matin, le général Ignatieff; mardi dans la journée, le comte Gichy M. Calice, délégué autrichien, et le baron de Werther; mercredi, M. de Bourgoing; jeudi, Sir H. Elliot; et vendredi enfin, M. de Chaudordy et le comte Corti.

Le bruit court que les Turcs feront directement la paix avec la Serbie et le Monténégro.

Le grand Vizir dans une visite qu'il a rendue aujourd'hui, au patriarche arménien grégorien, a prononcé un discours dans lequel il a constaté la fidélité des arméniens et l'égalité de tous les ottomans, résultant de la dernière constitution.

Bucarest, 21 janvier 9 h. 10 soir.

De nombreux trains repatrient les Russes actuellement en Serbie.

On assure que la Serbie est disposée à traiter de la paix directement avec la Turquie.

Constantinople, 21 janvier 8 h. 30 s. arrivée le 21 janvier à 9 h. 30 soir.

En terminant son discours, à la Conférence d'aujourd'hui, le général Ignatieff, après avoir parlé de ses efforts pour éviter la guerre, a dit :

« Si la Porte entreprend maintenant des opérations contre la Serbie et le Monténégro, ou si les chrétiens ont à souffrir, l'Europe aura à aviser. » Enfin le général Ignatieff a dit que les plénipotentiaires ont reçu des pétitions adressées par des chrétiens de la Macédoine, de la Thessalie, de l'Epire de la Crète demandant que la Conférence s'occupât d'améliorer leur sort.

La Conférence n'a pas pu les prendre en considération, son mandat était limité mais l'ambassadeur russe a déclaré qu'il tenait à constater ce fait à la séance qui clôturait la Conférence.

Londres, 22 janvier

Le *Morning post* publie la dépêche suivante de Berlin, 21 janvier.

La Russie paraît disposée à mettre de nouveau en avant le mémorandum de Berlin pour régler la question d'Orient.

Dans sa correspondance avec les autres cours impériales la Russie invoque des mesures efficaces dans le sens de ce mémorandum, et vondrait faire revivre le programme contenu dans ce document.

Rome, 21 janvier soir

Le roi a envoyé, hier, au marquis de Noailles la grande croix de la Couronne d'Italie.

Le commandant Hepp, nouvel attaché militaire à l'ambassade de France, est arrivé.

Bruxelles, 21 janvier.

L'*Indépendance belge* annonce que les ouvriers de la filature de Loth, près de Bruxelles, se sont mis en grève.

Il y a eu des désordres et une brigade de gendarmerie y a été envoyée.

Naples, 21 janvier.

Le baron Javary, avec tout le personnel de la Légation brésilienne, est arrivé ici pour recevoir l'Empereur et l'Impératrice du Brésil.

Banque de France et succursales

Situation au 18 janvier 1877, au matin

ACTIF

Argent monnayé et lingots à Paris et dans les succursales.	2,176.798.850	44
Effet échus hier à recevoir ce jour.	184.247	59
Portefeuille Paris (Commerce.	246,115.353	22
Portefeuille Paris (Bons du Trésor	60.000.000	..
Portefeuille des succursales :	338.845.000	..
Effets sur place.	255.131.831	..
Avances sur lingots et monnaies.	23.082.460	..
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales.	1,598.300	..
Avances sur effets public rançais.	28.141.000	..
Avances sur effets public français dans les succursales	22.397.150	..
Avances sur actions et obligations de chemins de fer.	16.269.000	..
Avances sur actions et obligations des chemins de fer dans les succursales.	13.532.600	..
Avances sur obligations du Crédit foncier.	1.296.900	..
Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales.	762.700	..
Avances à l'Etat (convention du 10 juin 1857).	60.000.000	..
Rente de (Loi du 17 mai 1834	10.000.000	..
la réserve (Ex-banques dép.	2.980.750	14
Rentes disponibles.	76.313.613	82
Rente immobilisées (loi du 9 juin 1857) y compris 9.125.000 de la réserve	100.000.000	..
Hôtel et mobilier de la Banque.	4.000.000	..
Immeubles des succursales.	5.066.142	..
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales.	37.932	95
Emploi de la réserve spéciale.	17.694.209	97
Divers	18.438.861	.
	3.429.006.242	21

PASSIF

Capital de la Banque.	182.500.000	..
Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 857).	8.002.213	54
Réserves (Loi du 17 mai 1834	10.000.000	..
mobilières (Ex-banques départementale	2.980.750	14
(Loi du 9 juin 1857	9.125.000	..
Réserve immobilière de la Banque.	4.000.000	..
Réserve spéciale.	17.694.209	97
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales).	2.679.540.660	..
Arrérages de valeurs transférées ou déposées.	6.160.431	35
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales.	27.364.527	43
Comptes courants du Trésor créditeur.	088.632.404	58
Comptes courants de Paris.	332.870.343	42
Comptes courants dans les succursales	35.380.362	..
Dividendes à payer	4.965.595	.
Effets au comptant non disponibles.	2.684.985	09
Escomptes et intérêts divers à Paris et dans les succursales.	1.701.561	36
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales.	1.662.127	11
Réserve pour effets prorogés en souffrance.	6.960.000	0
Divers.	16.580.971	28
	3.429.006.242	21

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

ROULAND.

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

DIMINUTION

Encaisse	26.103.000
Circulation des billets	11.121.000
Compte courant du Trésor	23.187.000

AUGMENTATION

Portefeuille.	13.079.000
Comptes courants particuliers	21.478.000

Cours commerciaux de la Bourse de Paris.

du 19 janvier. — 6 heures du soir

Huile de colza	95 25	Raffinée	100 ..
Id. courant	95 25	Farine 6 m. c.	63 50
Id. fév.	95 75	Id. fév.	63 50
Id. mars-avril	96 75	Id. mars avril	64 25
Id. 4 derniers	94 75	Id. 4 de mars	65 ..
Id. 3 d'été	97 75	Id. 4 de mai	.. ..
Huile de lin d.	76 50	Farine sup.	59 50
Id. courant	71 50	Id. fév.	59 75
Id. fév.	71 50	Id. mars avril	60 75
Id. mars-avril	72 50	Id. 4 de mars	61 50
Id. 4 derniers	74 75	Id. 4 de m.	.. ..
Id. 4 d'été	74 75	Darblay	61 ..
Spiritueux c.	.. ..	Blés courant	20 75
Id. courant	68	Id. fév.	20 75
Id. fév.	68 50	Id. mars avril	20 75
Id. mars avril	67 50	Id. 4 de mars	20 25
Id. 4 d'été	68 50	Id. 4 de m.	.. ..
Sucre 88 d. 10/13	70 50	Seigle courant	20 25
Id. 7/9 disp.	77 50	Id. fév.	20 50
Id. blanc n°	82 50	Id. mars avril	20 75
Id. fév.	82 50	Id. 4 de mars	21 25
Id. 4 prem.	83 ..	Id. 4 de m.	.. ..
Id. 4 de mars	.. ..		

BOURSE DE LILLE

Fonds.	Cte pr.	Cte du 20 janvier
Comines-Lys	850	.. .. ..
Crespin-lez A.	180	.. .. ..
Marly	3 0	.. .. ..
Annœulin-D.	345	.. .. ..
St-Aldegonde	....	.. .. ..

LILLE. — Marché aux céréales du 19 janvier

	1er prix	2e prix	3e prix
Blé froment	24 50	20 42	15 ..
Seigle	17 ..	16 13	15 50
Escourgeon	15 50	14 46	13 50
Avoine	12 ..	9 50	07 50
Fèves	19 50	16 ..	13 ..
Colza	.. ..	.. ..	.. ..
Graine de lin	27 ..	.. ..	.. ..
Œillette	34 ..	.. ..	.. ..
Cameline	20 ..	.. ..	.. ..
Moutardelle	20 ..	.. ..	.. ..
Pois	.. ..	.. ..	.. ..
Pommes de terre	7 50	6 75	5 50
Beurre, le kil.	3 75	3 35	3 ..
Œufs, les 26	2 60	2 40	2 30

D'un bon estomac dépend une bonne digestion; pour atteindre ce double but, il suffit de faire usage, après chaque repas, des **Pastilles digestives de Burin du Buisson**. Sous leur influence, les renvois de gaz, pituites, maux de tête, gastralgies, disparaissent rapidement. — Dépôt dans les principales pharmacies. 12891

Refusez toute Contrefaçon

— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dyssenterie coliques, toux, asthma, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est, en outre, la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85.000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard de Decies, par d'Angleterre, M. le docteur-professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consomption pulmonaire avec toux, vomissements constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur médecin Shorland, d'une hydropsie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 288 tasses, 32 fr.; de 576 tasses, 60 fr. ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. *franco*. — Dépôt à Roubaix chez MM. Coille, pharmacien Grand-Place; Moreille-Bourgeois; Destontaines, épicier sur la place; Léon Danjou, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Cie Place Vendôme, 26, à Paris.